



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de Conseillers

En exercice : 11  
Présents : 11  
Procuration : 00  
Votants : 11

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le Vingt Cinq Janvier,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Calès  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
Sous la Présidence de Monsieur Christophe CATHUS, Maire.

PRESENTS : CATHUS Christophe, FAURE Brigitte, CHAILLOU Christophe, GRAZZI Roseline, BZDZINCK Jean-Michel, ROUSSEL Nicolas, CHANUT Martial, ROUSSEAU Brigitte, MAZEAU Christophe, LEVIGNAT Mathieu, QUEVAL Elodie.

ABSENTS EXCUSES :

SECRETAIRE : CHANUT Martial

Date de convocation : 18/01/2024

### Création d'une agglomération de Traly et mise en cohérence des limitations de vitesse – 2024/0001

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à la mise en place du droit de passage Vélo Route Voie Verte sur la RD31 à Traly des aménagements de sécurité doivent être mis en place :

- Mise en cohérence des limitations de vitesse entre Traly et le reste de la commune,
- Création d'une agglomération de Traly,
- Mise en place de mesures de sécurité (signalétique, alternat, ...)
- Limitation de vitesse à 30 km/h

Les limites de l'agglomération de Traly seront les suivantes :

- RD 28 PR9 + 106 (RGF 93) Direction Lalinde X : 526802.98 ; Y : 6421102.44
- RD 29 PR3 + 994 (RGF 93) Direction Le Buisson X : 526973.83 ; Y : 6421349.36
- RD 31 PR47 + 454 (RGF 93) Direction Trémolat X : 526930.28 ; Y : 6421663.44

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le 06/02/2024

ID : 024-212400733-20240125-2024\_0001-DE

Après avoir consulté l'unité d'aménagement du Bugue ainsi que les services techniques de la CCBDP, il a été convenu :

- Une mise en cohérence des limitations de vitesse et création d'une agglomération de Traly,
- Un renforcement du passage étroit entre les habitations et de l'alternat de circulation par panneau,
- Une réduction du linéaire de limitation à 30 km/h, mais renforcement par la création d'un plateau surélevé au droit du chemin de Moulin,
- Une signalisation des sorties vélos sur la RD31.

Le Conseil Municipal, après délibération, valide ces propositions et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces référentes à cette affaire. Il charge Monsieur le Maire de prendre les dispositions nécessaires avec les services du département et de la CCBDP pour cette réalisation et le charge de faire les commandes et implantations complémentaires.



D'autre part, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de prendre un arrêté Municipal.

Fait et délibéré les jours mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire, Christophe CATHUS

Le secrétaire de séance,

Martial CHANUT

Certifié exécutoire

Publié le 06/02/2024



